



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

# AVIS

AT.24.101.AV

## Programme communal de développement rural de TOURNAI

Avis adopté le 13/09/2024

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Demandeur :* Commune de Tournai
- *Auteur de projet :* IDETA
- *Organisme d'accompagnement :* Espace Environnement
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 16/07/2024
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (suspension du délai du 1 juillet au 31 août)
- *Audition :* 6/09/2024

### Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :* Création d'un réseau d'espaces de jeux intergénérationnel
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* le 24/06/2024

### Brève description du projet et de son contexte :

Tournai, avec ses 21.000 ha, est la plus vaste commune de Belgique, limitrophe de la France côté ouest. Elle compte 29 villages autour de l'agglomération tournaisienne centrale et compte 69.000 habitants. Traversée par l'Escaut, elle l'est aussi par la E42, la E429 et la E403, et plusieurs lignes de chemin de fer. Elle se caractérise également par la présence de plusieurs vastes zones d'activité économique, carrières et anciennes carrières.

Tournai s'étend dans la plaine de l'Escaut et le bas-plateau limoneux hennuyer et présente plusieurs périmètres d'intérêt paysager, par exemple dans les collines tournaisiennes (Mont-St-Aubert) ou dans ses vallées (Rieu de Barges). Elle fait partie du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et de la Wallonie Picarde.

Partiellement urbaine, 76% de son territoire correspond à des territoires ruraux et, contrairement au premier PCDR, il est totalement éligible aux subventions de développement rural.

**AVIS**

**Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de TOURNAI.**

Le Pôle estime que le diagnostic est correct et bien réalisé. La partie 1 fournit en effet un bon aperçu du territoire communal.

En ce qui concerne la partie 2 et la participation citoyenne, le Pôle note qu'elle n'a pas fonctionné de manière optimale, tant en ce qui concerne le niveau de participation que la représentativité des participants. Il estime que le bilan de l'exercice présente des faiblesses ; il fournit très peu d'explication sur les démarches entreprises, ainsi que sur leurs résultats, bons ou mauvais. Le Pôle invite Tournai à redynamiser le processus de participation de son PCDR.

Quant au diagnostic partagé, le Pôle regrette son caractère brouillon et peu clair, et en particulier la difficulté d'y distinguer l'apport propre de la population.

En ce qui concerne la stratégie et les objectifs, le Pôle souligne la vision originale entièrement basée sur le sentiment d'identité dans les villages mais regrette la déclinaison en objectifs peu spécifiques au territoire. Cette vision identitaire est à comprendre dans le contexte particulier de la commune, qui a amené à prendre en compte, d'une part, les rapports entre la ville et les 29 villages répartis en district, et d'autre part les autres politiques communales couvrant d'autres thématiques : SDC, PST, PCM, PCS... Le Pôle apprécie le lien que le document établit avec le précédent PCDR et ces autres politiques communales.

A propos des fiches-projets, le Pôle apprécie la réduction du nombre de projets par rapport au PCDR précédent (47 aujourd'hui contre 87 précédemment). Il y relève beaucoup de petites opérations, sans grande opération structurante ; il estime ce choix cohérent par rapport aux objectifs et à la stratégie basée sur le sentiment d'identité villageoise. Il regrette toutefois le caractère peu étoffé du lot o.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir la création d'un réseau d'espaces de jeux intergénérationnel, le Pôle estime qu'elle est cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie, qu'elle répond à un besoin avéré et qu'elle vise 14 lieux d'implantation.



Pierre-Hugues CHARLIER  
Vice-Président